

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A. D. C. CHATAIGNIER SAS - SIREN : 505325340										
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐		
						Exercice N clos le 30/06/2025		N-1		
				Brut		Amortissements, provisions		Net		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA	0			0		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0		0		
		Frais de développement	CX	0	CQ	0		0		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	150	AG	150		0		
		Fonds commercial (1)	AH	11 000	AI	0		11 000	11 000	
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0		0		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0		0		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0		0		
		Constructions	AP	0	AQ	0		0		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	543	AS	543		0		
		Autres immos corporelles	AT	40 724	AU	11 710		29 014	2 138	
		Immos en cours	AV	0	AW	0		0		
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0		0		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0		0		
		Autres participations	CU	48	CV	0		48	100 000	
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0		0		
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0		0		
		Prêts	BF	0	BG	0		0		
		Autres immobilisations financières	BH	200	BI	0		200	200	
	Total (II)			BJ	52 665	BK	12 403		40 262	113 338
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	13 039	BM	0		13 039	8 954
En cours de production de biens			BN	0	BO	0		0		
En cours de production de services			BP	0	BQ	0		0		
Produits intermédiaires et finis			BR	0	BS	0		0		
Marchandises			BT	0	BU	0		0		
CRÉANCES		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0		0		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	96 642	BY	1 615		95 027	102 339	
		Autres créances (3)	BZ	29 706	CA	0		29 706	4 010	
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0		0		
DIVERS		V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0		0		
	Disponibilités	CF	288 033	CG	0		288 033	222 759		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	6 655	CI	0		6 655	6 383		
	Total (III)	CJ	434 074	CK	1 615		432 459	344 445		
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW	0				0			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0				0			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN	0				0			
Total général (I à VI)			CO	486 739	1A	14 017		472 722	457 783	
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	200	(3) à + d'1 an	CR	0	
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks			0	créances		0	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					A.D.C. CHATAIGNIER SAS - SIREN : 505325340		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			1 500)	DA	1 500	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	0		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK 0)	DC	0			
	Réserve légale (3)				DD	150	150	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1 0)	DF	0			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ 0)	DG	63 005	63 005		
	Report à nouveau				DH	82 957	16 301	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	146 913	186 655	
	Subventions d'investissement				DJ	0		
	Provisions réglementées				DK	0		
	TOTAL (I)				DL	294 525	267 612	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0		
	Avances conditionnées				DN	0		
	TOTAL (II)				DO	0		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0		
	Provisions pour charges				DQ	0		
	TOTAL (III)				DR	0		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0		
	Autres emprunts obligataires				DT	0		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	241		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI 0)	DV	5 216	3 130		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	0		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	104 066	92 211	
	Dettes fiscales et sociales				DY	58 945	85 116	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0		
	Autres dettes				EA	9 728	9 714	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	0		
TOTAL (IV)				EC	178 197	190 172		
Ecart de conversion passif				ED	0			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	472 722	457 783		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0		
			- Écart de réévaluation libre		1D	0		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	178 197	190 172	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	241		

A.D.C. CHATAIGNIER
SASU au capital de 1 500 euros,
en cours d'immatriculation au RCS de ROANNE,
dont le siège social est situé : 169 RUE DE LA ROTONDE, ACTIPARK DE LA ROTONDE, 42153 RIORGES

**TEXTE DE LA DÉCISION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2025**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

L'associée unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 146 913,22 euros.

L'associée unique rappelle en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 63 004,96 euros et que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 82 956,84 euros.

L'associée unique décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 120 000,00 euros, soit 800,00 euros pour chacune des 150 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 5 novembre 2025.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 120 000,00 euros sur le résultat de l'exercice.

L'associée unique obtiendra son dividende de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
SASU HOLDING CHATAIGNIER	150	120 000,00 €	Régime mère-fille
TOTAL	150	120 000,00 €	

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 26 913,22 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 109 870,06 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-2 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 800,00 euros

Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 800,00 euros

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Loic CHATAIGNIER

Signé par Loic CHATAIGNIER
Le 12 nov. 2025

Signed with doc_Xw0L
Universign tx_aO4DevqD6eXn

Certifié conforme

A.D.C. CHATAIGNIER
SASU au capital de 1 500 euros,
en cours d'immatriculation au RCS de ROANNE,
dont le siège social est situé : 169 RUE DE LA ROTONDE, ACTIPARK DE LA ROTONDE, 42153 RIORGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le trois novembre,
à quatorze heures,

Au siège social, 169 RUE DE LA ROTONDE, ACTIPARK DE LA ROTONDE, 42153 RIORGES

HOLDING CHATAIGNIER, SASU au capital de 1 500 euros (RCS ROANNE 847 814 134) ayant son siège social sis 70 RUE JEAN DE LA FONTAINE 42153 RIORGES et représentée par Monsieur Loic CHATAIGNIER en sa qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 150 actions de 10 euros chacune émises par la société A.D.C. CHATAIGNIER,

Associée unique de ladite société,

En présence de :

- Monsieur Loic CHATAIGNIER

Président de la société.

La réunion est présidée par la société SASU HOLDING CHATAIGNIER, représentée par Monsieur Loic CHATAIGNIER.

Après lecture du rapport du Président

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Loic CHATAIGNIER, Président non associé, a établi et arrêté les comptes annuels, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 30 juin 2025, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique, dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social dans ces mêmes délais.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus à la présidence ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associée unique, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier et sans réserve à la présidence pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 85,00 euros et qui correspondent à d'autres charges non déductibles. Ces dépenses et charges ont donné lieu à une imposition de 21,00 euros.

Deuxième décision

L'associée unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 146 913,22 euros.

L'associée unique rappelle en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 63 004,96 euros et que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 82 956,84 euros.

L'associée unique décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 120 000,00 euros, soit 800,00 euros pour chacune des 150 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 5 novembre 2025.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 120 000,00 euros sur le résultat de l'exercice.

L'associée unique obtiendra son dividende de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
SASU HOLDING CHATAIGNIER	150	120 000,00 €	Régime mère-fille
TOTAL	150	120 000,00 €	

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 26 913,22 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 109 870,06 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-2 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 800,00 euros

Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 800,00 euros

Troisième décision

L'associée unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce résumées ci-dessous, seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

Convention nouvelle

1. Contrat de bail commercial « LOCATION DEPOT ACTIPARK »

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 30 juin 2025 : 24 652,46 euros.
Cette convention a été conclue avec la société SCI ADC, représentée par Monsieur Loic CHATAIGNIER, à effet du 12 juin 2025, pour une durée de 9 années.
L'associée unique est concernée par cette convention, à savoir : Société SASU HOLDING CHATAIGNIER, représentée par Monsieur Loic CHATAIGNIER.

Conventions poursuivies

1. C.C.A CHATAIGNIER LOIC

Solde au 30 juin 2025 : 948,43 euros.
Compte non rémunéré.
Le Président est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Loic CHATAIGNIER.

2. C.C.A HOLDING CHATAIGNIER

Solde au 30 juin 2025 : 4 267,67 euros.
Compte non rémunéré.
L'associée unique est concernée par cette convention, à savoir : Société SASU HOLDING CHATAIGNIER, représentée par Monsieur Loic CHATAIGNIER.

Quatrième décision

L'associée unique ratifie la rémunération allouée au Président au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à un montant de 76 197,46 euros.

En outre, la société a pris en charge ses cotisations déductibles complémentaires à hauteur de 33 208,68 euros.

Toutefois, un avantage en nature a été octroyé sur l'exercice :
Prime : 25 500,00 euros

Cinquième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Pour SASU HOLDING CHATAIGNIER
Monsieur Loic CHATAIGNIER

Signé par Loic CHATAIGNIER
Le 12 nov. 2025

Signed with
Universign doc_nQMP
tx_Dvdq6XD3EQnv

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/06/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/07/2023** à **30/06/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **472 721,61 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **146 913,22 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	11 150			11 150
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	543			543
Autres immobilisations corporelles	9 187	31 537		40 724
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	100 000		99 952	48
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	200			200

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	150			150
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	543			543
Autres	7 049	4 661		11 710
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	200	200		
Clients douteux	3 686	3 686		
Autres créances clients	92 956	92 956		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 430	1 430		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	13 131	13 131		
TVA	13 367	13 367		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 778	1 778		
Charges constatées d'avance	6 655	6 655		
TOTAL	133 203	133 203		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	6 655	
TOTAL	6 655	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	100	15
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	100	15

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	1 500				1 500
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	150				150
Autres réserves	63 005				63 005
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	16 301			66 655	82 957
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	186 655	146 913		-186 655	146 913
TOTAL	267 612	146 913		-120 000	294 525

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	241	241		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	104 066	104 066		
Personnel et comptes rattachés	33 768	33 768		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	21 405	21 405		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	2 296	2 296		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 476	1 476		
Dettes sur immobilisations et comptes ratta...				
Groupe et associés	5 216	5 216		
Autres dettes	9 728	9 728		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	178 197	178 197		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés...	948			

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus à payer	-241	
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 492	
Personnel - Autres charges à payer	25 500	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	12 415	
État - Charges à payer	57	
Etat - Charges à payer	862	
Charges à payer	1 021	
TOTAL	44 106	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
Immobilisations financières	99 952	
TOTAL	99 952	
Charges exceptionnelles		
Pénalités, amendes fiscales	85	
Immobilisations financières	99 952	
TOTAL	100 037	